

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, _____, autorise l'un des responsables de Vineuil Sports Basket à prendre les dispositions nécessaires lors des matchs, entraînements, stages ou autres sorties en cas d'accident de mon fils ou ma fille _____, né(e) le ___ / ___ / ____.

Je l'autorise à effectuer les déplacements dans les véhicules de parents de joueurs, de responsables du club et dans les véhicules mis à disposition par le club. Enfin, j'autorise le club à prendre mon enfant en photo ou en vidéo au cours des activités basket et à les utiliser au travers des différents supports de communication.

En cas d'urgence, prévenir :

Monsieur – Madame : _____

Tél. fixe : ___-___-___-___-___ Tél. portable : ___-___-___-___-___

Autre personne à prévenir : _____

Tél. fixe : ___-___-___-___-___ Tél. portable : ___-___-___-___-___

Nom du médecin traitant : _____

Tél : ___-___-___-___-___

N° de sécurité sociale : _____

Nom et coordonnées de votre mutuelle : _____

Contre-indications médicales éventuelles (allergies, asthme, etc.) : _____

Traitement en cours : _____

Je souhaite que mon enfant soit transféré :

○ A la clinique : _____

○ A l'hôpital : _____

Date : ___ / ___ / 20___ Signature :



VINEUIL SPORTS BASKET

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ____

Adresse : _____

Tél. fixe : ___ - ___ - ___ - ___ - ___

Tél. portable licencié : ___ - ___ - ___ - ___ - ___

Tél. portable parents : ___ - ___ - ___ - ___ - ___ (père)

(si licencié mineur) ___ - ___ - ___ - ___ - ___ (mère)

Adresse électronique (obligatoire)

- Licencié : _____ @ _____
- Père : _____ @ _____
- Mère : _____ @ _____

Pour les tarifs et les documents à joindre au dossier d'inscription, merci de se rapporter au verso de ce document.

La Charte du licencié

Tout d'abord, les licenciés doivent prendre connaissance du règlement intérieur du club (disponible sur www.vineuilsportsbasket.fr) et s'engagent à le respecter.

A partir de la catégorie poussins, chaque licencié devra se rendre disponible pour aider à l'organisation des tables de marque et des arbitrages **au minimum 3 fois dans la saison.**

Les licenciés, les parents ou les accompagnateurs doivent respecter leur environnement : entraîneurs, dirigeants, arbitres, coéquipiers, etc.

Dans la mesure du possible, les parents de nos jeunes licenciés doivent prévoir d'assurer 2 déplacements avec leur véhicule par saison, selon un planning déterminé en amont.

Documents à nous fournir

- Fiche de renseignements au recto de ce dossier (conservée par le club).
- 1 photo d'identité récente avec nom et prénom au verso.
- Pour les mineurs, les représentants légaux doivent remplir et signer l'autorisation parentale au verso de ce dossier.
- Signer les règles générales jointes à ce dossier.
- Pour toute création de licence, 1 photocopie de la carte d'identité du (de la) licencié(e) ou du livret de famille.**
- Règlement de la cotisation selon le barème suivant :

CATEGORIE		ANNEES DE NAISSANCE	PRIX
Seniors (filles et garçons)		1997 et avant	145 €
Juniors (filles et garçons)	U18-U19-U20	1998 - 1999 - 2000	145 €
Cadet(tes)	U16-U17	2001 - 2002	135 €
Minimes (filles et garçons)	U14-U15	2003 - 2004	125 €
Benjamin(e)s	U12-U13	2005 - 2006	115 €
Poussin(e)s	U10-U11	2007 - 2008	105 €
Mini-poussin(e)s	U8-U9	2009 - 2010	95 €
Baby-basket	U7	2011 - 2012 - 2013	85 €
Loisirs		2001 et avant	105 €

* Tarif familles nombreuses : -10 % sur le prix à partir de la 2^{ème} licence (la 1^{ère} licence la plus élevée reste au tarif plein).

* Tarif demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) : -10 % sur l'ensemble des licences

- Remplir en ligne puis imprimer le formulaire de licence disponible sur le site internet du club : www.vineuilsportsbasket.fr.**
 1. La partie identitaire : Email obligatoire – ne pas oublier de signer !
 2. La partie sportive : elle sera renseignée par le club.
 3. La partie médicale :
 - **Pour les renouvellements/mutations** : plus besoin de fournir un certificat médical, celui-ci est désormais valable pour 3 saisons sportives consécutives. Vous devez remplir le questionnaire de santé en page 2 de la demande de licence. Ce questionnaire devra être imprimé sur une feuille à part et sera conservé par le club. Si vous répondez « non » à l'une des questions, vous devrez effectuer une visite médicale et fournir un certificat. Tout surclassement nécessite également un certificat médical.
 - **Pour les créations ou reprise après une ou plusieurs saison(s) d'arrêt** : fournir un certificat médical de moins d'un an à l'aide du formulaire de demande de licence.
 4. La partie assurance : n'oubliez pas de signer la partie assurance ! Le coût de l'option A est compris dans la cotisation de la licence. Toute autre option (B ou C) doit être payée par l'adhérent(e) et le coût doit être rajouté au prix de la licence.
- Cochez cette case si vous souhaitez que le club établisse une attestation de paiement de votre licence.**

Règles générales

Vineuil Sports Basket est une association laïque, chacun de ses membres a droit au respect de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses et s'abstient à l'occasion d'activités en rapport avec la vie de l'association à toute action de propagande.

Heures de présence et responsabilité :

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs à partir du moment où débute l'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci. Les sorties avant la fin de l'entraînement ne peuvent être autorisées que sur la demande écrite ou verbale des parents. Les membres sont tenus de respecter les horaires de convocation. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur en déposant leur enfant aux entraînements et aux matchs.

Tenue vestimentaire :

Une tenue propre et décente est de rigueur pour toute activité mise en place par l'association.

Comportement :

Il est exigé une attitude correcte et respectueuse dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre les membres.

Vol :

Il est conseillé aux membres de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur et des sommes d'argent importantes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur ou de sommes importantes.

Tout membre pris en flagrant délit de vol d'objet ou d'argent sera radié de l'association.

Matériel et locaux :

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. A la fin de chaque session (entraînement, match, stage, etc.), les membres sont tenus de ranger le matériel (panneaux, ballons, matériel pédagogique, etc.) à leur emplacement respectif.

Les joueurs doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain. Tous les détritrus doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

Dégradation de matériel :

En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Signature du licencié

ou du représentant légal (pour les mineurs) :